

Questions orales

M. Riis: Ces personnes examinent tout le document, et pas simplement une page.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, on a déjà posé cette question à deux reprises auparavant. Il est arrivé à l'occasion, au cours des années, que les fonctionnaires du ministère des Finances demandent leur avis à des experts. Je suppose . . .

M. Riis: Pourquoi aujourd'hui?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La raison pour laquelle ils sont là aujourd'hui . . .

M. le Président: Nous avancerons sans doute plus vite si le député qui pose la question invite ses collègues à laisser répondre le ministre.

● (1450)

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu deux ou trois fois à cette question. Le rôle de ces personnes est de donner leur avis au ministère des Finances au sujet de questions de forme touchant la réforme fiscale. Nous n'essayons pas de procéder à la réforme fiscale comme cela s'est fait par le passé, quand des problèmes se sont posés. Nous nous efforçons d'anticiper autant que possible les problèmes éventuels grâce aux conseils d'experts qui collaborent de façon permanente avec les responsables. Voilà pourquoi ils sont ici aujourd'hui.

LA RAISON POUR LAQUELLE LES CONSEILLERS FISCAUX ONT
ACCÈS À CERTAINS RENSEIGNEMENTS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Plusieurs de ces experts en matière fiscale ont reconnu que le fait d'avoir aujourd'hui un accès privilégié à la documentation de la réforme fiscale leur donne un avantage sur leurs concurrents.

M. Allan Taitz, associé fiscaliste de la firme Thorne, Ernst et Whinney gloussait de satisfaction: «Nous avons ainsi un peu plus de temps pour assimiler l'information . . . n'oubliez pas que chaque maison va publier un rapport pour ses clients.»

Ma question au ministre est la suivante: la véritable raison de cette information gratuite privilégiée sur l'ensemble de la réforme fiscale n'est-elle pas de favoriser, pour le bénéfice de leurs clients et au détriment de leurs concurrents, un groupe choisi de fiscalistes qui sont en retour recrutés pour diffuser le message du ministre dans tout le pays?

Une voix: Absolument.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député est membre de la même profession, qu'il a même exercée, ou du moins je le suppose, avec certaines de ces personnes. Il les connaît, et il respecte probablement leur intégrité. Je présume qu'il respecte . . .

Une voix: C'est votre intégrité qui est mise en doute.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je présume qu'il respecte la nature de leur relation avec le ministère des Finances et qu'il ne doute pas de leur motivation . . .

Une voix: C'est votre jugement qui est en cause.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . quand elles viennent travailler avec les fonctionnaires des Finances . . .

Une voix: Il s'agit de votre intégrité à vous.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . pour donner conseil et aider à améliorer la politique fiscale de notre pays.

LA RAISON DE LA PRÉSENCE DES CONSEILLERS FISCAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Nous cherchons le motif véritable de cette avant-première furtive. Les jeux sont faits. Le ministre l'a reconnu. En réponse au député de Kamloops—Shuswap, il a reconnu que, quelque avis que ces spécialistes auraient pu lui soumettre aujourd'hui, il ne changera pas d'idée et ne modifiera pas le document. Leur présence semble superflue. Quelle est raison de leur présence sinon de les avantager au détriment des contribuables ordinaires et des firmes concurrentes?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois remercier le chef de l'opposition d'attirer l'attention sur l'exposé de 20 heures demain soir. Quand tous les Canadiens seront devant leur écran de télévision, ils n'auront pas d'autre idée en tête que de savoir si les conseils donnés au ministre des Finances sont de bons conseils et s'ils se reflètent dans la qualité du Livre blanc.

Une voix: Bons pour qui?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La population en général va juger que, oui, ce sont de bons conseils dont la qualité transparaît.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

L'OFFRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR DÉSIGNER PARC
NATIONAL LE SUD DE MORESBY

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La demande du gouvernement de Colombie-Britannique, qui voulait 200 millions de compensation pour désigner parc national le sud de Moresby, n'a pas la moindre relation avec les évaluations gouvernementales et indépendantes.

Les habitants informés du Canada et de Colombie-Britannique savent que l'offre fédérale de 106 millions est réaliste. Vu que cette Chambre a adopté à l'unanimité de tous les députés de Colombie-Britannique et du Canada, il y a juste un mois, une résolution demandant la désignation du sud de Moresby comme parc national, le premier ministre s'emploiera-t-il à trouver une solution politique à cette question?